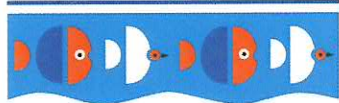




Acte rendu exécutoire après
 dépôt en Préfecture le : 13/10/11
 Et publication ou affichage
 du : 24/10/11.....



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 5 octobre 2011

Salle Simone Signoret à Lansargues

DELIBERATION n° 9-10-2011

Objet : adhésion au CEPRALMAR

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	présent	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN	présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS		Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES		Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	
Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER		
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOL	
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET	excusé	José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	procuration à Mr ROUX	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER		François LIBERTI	
	Monique PETARD	procuration à Mr CHALOT	Jacques ATLAN	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, 30/38 voix.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical, les fonctions du CEPRALMAR.

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil Syndical, que le CEPRALMAR a adressé un courrier au SYMBO, afin que celui-ci soit adhérent au 1^{er} collège : le collège des structures gestionnaires de milieux lagunaires et marins de la région.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents,

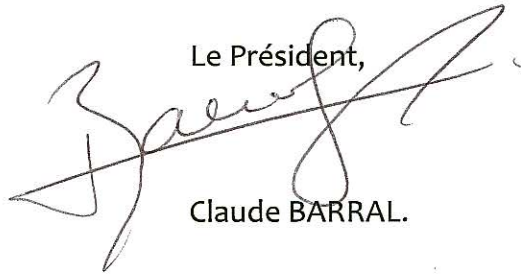
- d'adhérer à l'association CEPRALMAR à compter de l'exercice 2011,
- autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion qui prend effet au 1^{er} janvier 2011, ainsi que celles à venir pour les futurs exercices
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets du SYMBO, afin de mandater la cotisation annuelle.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Lansargues , le 5 octobre 2011

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL